

Agence LE SAUVAGE

Barème des Honoraires de LOCATION et de GESTION au 1er Janvier 2024

Gestion	HT	TTC
- Honoraires de gestion courante calculés sur les encaissements	5,50%	6,60%
- Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	/	2,15%
- Gestion des Assurance loyers impayés, protection juridique et dégradations calculée sur les sommes quittancées (charge bailleur)	0,37%	0,45%
Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué (Zone non tendue)	6,66/M ²	8,00/M ²
- Frais d'établissement d'un état des lieux : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	2,50 €/M ²	3,00 €/M ²
- Honoraires d'entremise - négociation - location : Montant à la charge exclusive du bailleur	/	150,00 €
Location parking ou garage		
- Honoraires de location, forfait partagé 50% locataire / 50 % bailleur	100,00 €	120,00 €
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé (charge locataire)	25,00 €	30,00 €
Location Baux de Droit Commun		
- Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail : 16% TTC du Quittancement annuel partagé par moitié : 50% locataire / 50 % bailleur	13,33%	16,00%
- Frais d'établissement d'un état des lieux 6% TTC du quittancement annuel : 50% locataire / 50 % bailleur	5,00%	6,00%
- Frais d'avis d'échéance et de quittance (charge locataire)	2,08 €	2,50 €
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé (charge locataire)	25,00 €	30,00 €
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)		
- Honoraires de location calculés sur le loyer de la première année à la charge du preneur	8,33%	10,00%
- Honoraires de renouvellement de Bail calculés sur le loyer de la première année de renouvellement	8,33%	10,00%
- Bail Dérogatoire : Honoraires de location calculés sur le loyer cumulé de la durée du bail à la charge du preneur (minimum : 1000€TTC)	12,50%	15,00%
- Frais pour chèque ou prélèvement impayé (charge locataire)	25,00 €	30,00 €
Actes techniques et suivi des travaux		
- Honoraires sur Travaux/Intervention calculés sur le montant des travaux TTC (Propriétaire) jusqu'à 500 € supérieur à 500 €	GRATUIT 33,33 €	GRATUIT 40,00 €
Honoraires annexes		
- Avenant au Bail : Montant appliqué au Bailleur et au Locataire	125,00 €	150,00 €
- Aide à la Déclaration Revenus Fonciers (Propriétaire)	25,00 €	30,00 €
- Vacations (taux horaire) : suivi sinistre, représentation aux AG, aux expertises, aux commissions de conciliation, gestion du personnel de l'immeuble, constitution de dossiers, clôture de compte, ... (Propriétaire)	65,00 €	78,00 €
- Frais de déclaration TVA par trimestre (Propriétaire (Baux loi de 89), Locataire pour tous autres Baux)	25,00 €	30,00 €

Le tout n'excédera pas un mois de loyer

Prix maximum

ORIAS n° 08046110

Caisse de Garantie GALIAN – 89 rue de la Boétie – 75008 PARIS

Cartes professions T75 et G252 – RCS Honfleur 493 312 730

SARL au capital de 86 380 € - Siret 784 120 370 00035

